



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Rapport annuel marquant l'anniversaire de
l'établissement du SMLO le 27 juillet 2009

Service de médecine légale de l'Ontario

Célébrons notre première année d'existence

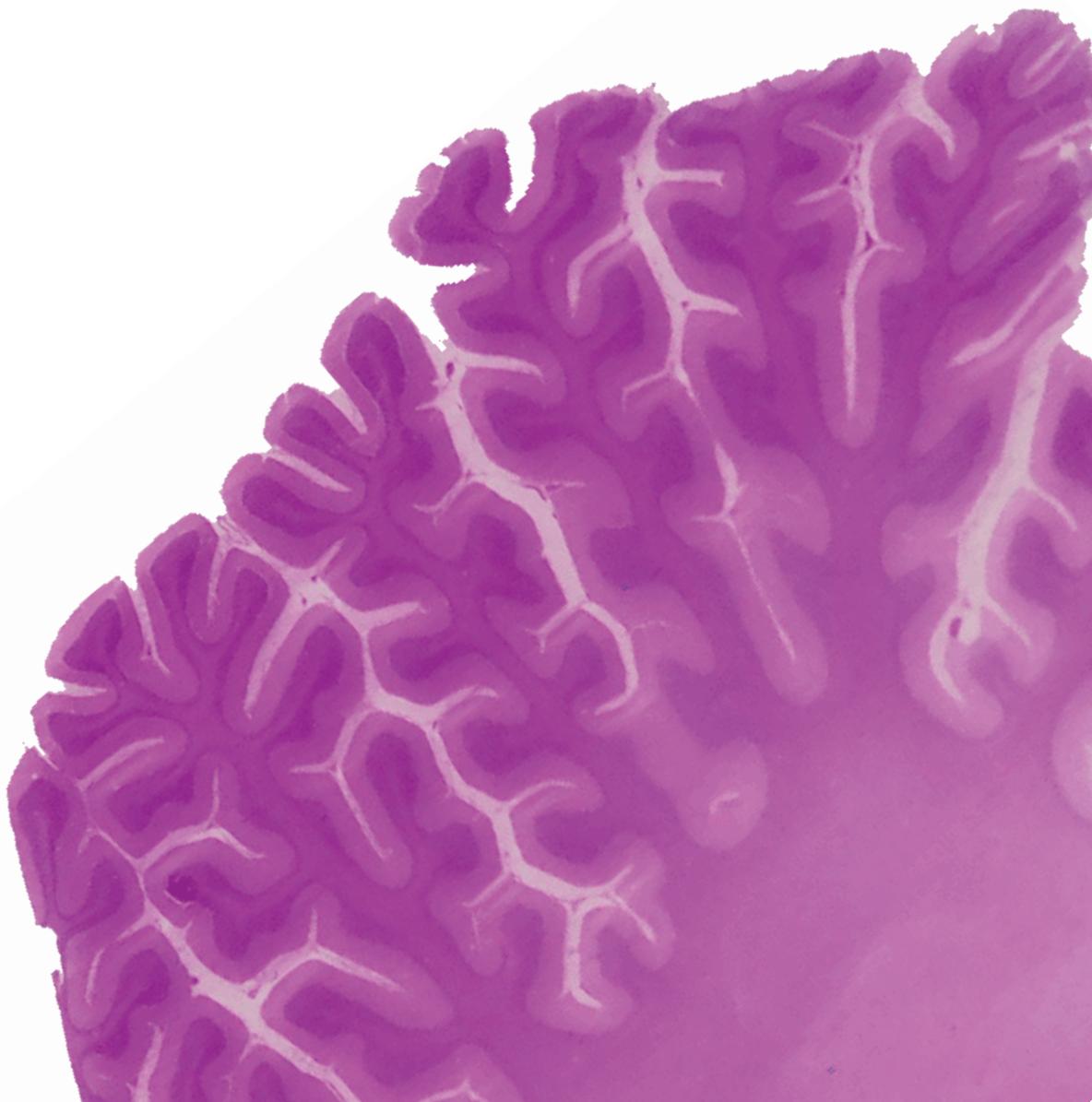






Table des matières

Rapport du médecin légiste en chef	1
À notre sujet	2
Notre vision	2
Notre mission	2
Nos valeurs	2
Nos débuts	3
Étapes	3
In Memoriam — Dr Frederick Jaffe	3
Notre législation	4
Notre gouvernance	4
Notre structure	5
Service de médecine légale de l'Ontario	5
Unité provinciale de médecine légale	5
Unités régionales de médecine légale	5
Regional Forensic Pathology Units	5
Hôpitaux communautaires	5
Nos partenaires et nos relations de travail	6
Nos services	7
Nos activités	8
Gestion et fonctionnement du SMLO	8
Registre des pathologistes	9
Supervision et direction des pathologistes	9
Gestion de la qualité	11
Médecine pédiatrique légale	11
Éducation au sein du SMLO	12
Centre for Forensic Science and Medicine	12
Biologie moléculaire et médecine légale	13
Formation des nouveaux médecins légistes	14
Recrutement des nouveaux médecins légistes	14
Le SMLO à l'étranger	15
Complexe des sciences judiciaires et du coroner	16
Notre personnel	17

Rapport du médecin légiste en chef



Nom

Dr Michael S. Pollanen

Titre

Médecin légiste en chef

Lieu

Service de médecine légale de l'Ontario/Unité provinciale de médecine légale

Études universitaires en prémédecine

B.Sc., Université de Guelph; Ph. D., Université de Toronto
Études de médecine

M.D., Université de Toronto
Formation en pathologie

FRCPC – Anatomopathologie,
Université de Toronto

Formation en médecine légale

DML, Worshipful Society of Apothecaries

des enquêtes spéciales et les sociétés d'aide à l'enfance).

Tous les membres de l'équipe du SMLO ont travaillé inlassablement tout au long de l'année. Malgré les nombreux défis qui nous attendent, il est judicieux de s'arrêter un moment pour faire le point sur les progrès déjà accomplis. Depuis que la Commission d'enquête Goudge a remis ses conclusions, la médecine légale a « trouvé sa voie » en Ontario. En poursuivant son action fondatrice, d'abord en tant que Direction de la médecine légale, puis au sein du Bureau du coroner en chef (BCC), le SMLO a désormais trouvé son rythme. Nous avons recruté de nouveaux pathologistes et d'autres collaborateurs clés, créé un système de gestion de l'information, amélioré la qualité de différents services, réaffirmé notre engagement en matière de formation et augmenté l'aide financière accordée aux unités régionales de médecine légale. Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans le travail acharné de notre personnel et sans l'esprit de dévouement et d'engagement qui habite l'ensemble de notre organisation. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à tous les membres de notre équipe – cela reste un privilège de travailler avec un groupe de personnes aussi accomplies.

Notre première année en tant que SMLO a également posé des défis opérationnels. Bien que notre charge de travail soit restée stable, les efforts requis pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête Goudge ont nécessité une participation accrue des pathologistes, des techniciens et du personnel administratif. De plus, nous avons mis davantage l'accent sur des domaines particuliers de la prestation de services comme la médecine pédiatrique légale et les décès subits et imprévus en garde à vue. En outre, nous considérons de plus en plus la biologie moléculaire comme une nouvelle forme d'examen complémentaire qui peut s'avérer utile dans les cas complexes. Cette année, le SMLO a renouvelé et renforcé ses liens avec l'Université de Toronto, reconnaissant ainsi que l'innovation et la fiabilité en matière de prestation de services de médecine légale vont de pair avec l'éducation et la

recherche. Le SMLO est le volet opérationnel du programme de résidence en médecine légale de l'Université de Toronto. De plus, le Centre for Forensic Science and Medicine de l'université constitue une plateforme importante aux fins du perfectionnement professionnel et du développement de la recherche scientifique. La symbiose qui s'est réalisée au cours des douze derniers mois va s'avérer très fructueuse dans les années à venir.

L'expertise professionnelle du SMLO continue d'être reconnue pour son excellence et pour son engagement pour la défense des idéaux humanitaires à travers le monde. Cette année, on a fait appel aux médecins légistes du SMLO pour appuyer les efforts internationaux en Haïti et en Jamaïque. En Haïti, nos pathologistes ont contribué à l'identification des victimes du tremblement de terre qui a coûté la vie à plus de 200 000 personnes. En Jamaïque, nous nous sommes joints aux efforts internationaux visant la supervision des autopsies de 73 personnes décédées à la suite d'une intervention des forces de sécurité du gouvernement pour tenter d'arrêter un baron de la drogue notoire.

Quelle année pour le SMLO! C'est un privilège de contribuer à la médecine légale en Ontario, au Canada et à l'étranger.

Michael S. Pollanen
Médecin légiste en chef de l'Ontario
Directeur, Centre for Forensic Science and Medicine
Professeur agrégé, Université de Toronto

Ce fut une année encourageante marquée par une croissance et une expansion bienvenues pour le SMLO. Cette année a été la première dans le cadre de notre nouveau rôle : celui d'une entité d'origine législative offrant des services d'autopsie médico-légale aux coroners et à d'autres organismes qui s'appuient sur nos opinions pour respecter leurs propres engagements publics (p. ex., le Bureau du procureur de la Couronne, l'Unité

À notre sujet



Le SMLO fournit des services de médecine légale aux termes de la Loi sur les coroners. Le SMLO travaille étroitement avec le Bureau du coroner en chef pour garantir le recours à une approche coordonnée et collaborative en matière d'enquête sur les décès, et ce, dans l'intérêt du public. Le médecin légiste en chef et le coroner en chef assurent ensemble la direction du système d'enquête sur les décès en Ontario.

Les pathologistes, qui constituent la principale ressource humaine du SMLO, sont des médecins spécialisés qui, après leurs études de médecine, ont suivi une formation supplémentaire de cinq ans en pathologie, c'est-à-dire l'étude des maladies. Les médecins légistes ont suivi une formation postdoctorale supplémentaire en médecine légale, l'application de la médecine et de la science aux questions d'ordre juridique, généralement dans le contexte d'une mort subite.

Le SMLO réalise des autopsies médico-légales aux fins d'enquête sur les décès en vertu du pouvoir légal des coroners. Environ 6 000 autopsies médico-légales sont pratiquées chaque année par des pathologistes travaillant sous l'égide du SMLO. Ces autopsies sont réalisées dans des unités de médecine légale et dans des hôpitaux communautaires.

Notre vision

Un système de médecine légale continu qui intègre pleinement le service au public, l'éducation et la recherche.

Notre mission

Fournir des services de médecine légale de première qualité afin de contribuer à l'administration de la justice, à la prévention des décès prématurés et à la préservation de la sécurité publique.

Nos valeurs

Le SMLO et le BCC partagent quatre valeurs fondamentales qui traduisent notre engagement en matière de service public :

Intégrité : Nous n'oublions pas que la recherche de la vérité, de l'honnêteté et de l'impartialité sont la pierre angulaire de notre travail.

Réactivité : Nous sommes ouverts aux nouvelles possibilités, au changement et à l'innovation.

Excellence : Nous visons constamment une pratique exemplaire et de première qualité.

Responsabilisation : Nous avons conscience de l'importance de notre travail et nous assumerons la responsabilité de nos actes.

Le SMLO encourage l'application pratique de ces valeurs fondamentales dans le traitement des dossiers. Pour ce faire, il convient d'adopter une approche indépendante et fondée sur des données probantes qui souligne l'importance de l'objectivité en matière de recherche de la vérité.



Nom

Dr David Chiasson

Titre

Pathologiste principal, chef de section
– Service des autopsies

Lieu

Hospital for Sick Children

Études universitaires en prémédecine
B.Sc., Université de Dalhousie

Études de médecine
M.D., Université de Dalhousie

Formation en pathologie
FRCPC et American Board of
Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale
American Board of Pathology



La pratique de la médecine légale en Ontario remonte aux années 1930. Le BCC s'est longtemps chargé de son administration. Créé en vertu de la Loi le 27 juillet 2009, le SMLO se veut une réponse directe à l'Enquête sur la médecine pédiatrique légale en Ontario (Commission d'enquête Goudge). Aujourd'hui, la médecine légale en Ontario est encadrée et supervisée par le médecin légiste en chef.

Étapes de l'évolution de la médecine légale en Ontario

- 1936** – Le Dr Edgar Frankish est nommé au poste de pathologiste provincial, qu'il est le premier à occuper en Ontario, au Laboratoire du procureur général.
- 1942** – Le Dr William Deadman organise le système des pathologistes régionaux.
- 1951** – Le Dr Sharpe, un pathologiste, est nommé directeur médical du laboratoire médico-légal.
- 1961** – Le Bureau du coroner en chef est établi.
- 1966** – Le laboratoire médico-légal est rebaptisé « Centre des sciences judiciaires ». Le Dr Frederick Jaffe est nommé directeur médical.
- 1972** – La Direction de la médecine légale est formée.
- 1973** – Le Dr John Hillsdon-Smith est nommé médecin légiste provincial.
- 1991** – L'Unité de médecine pédiatrique légale de l'Ontario est établie à l'Hospital for Sick Children.
- 1992** – Les unités régionales de médecine légale d'Hamilton et d'Ottawa sont établies.
- 1994** – Le Dr David Chiasson est nommé médecin légiste en chef.
- 2000** – Les unités régionales de médecine légale de London et de Kingston sont établies.
- 2006** – Le Dr Michael Pollanen est nommé médecin légiste en chef.
- 2007** – L'Enquête sur la médecine pédiatrique légale en Ontario (Commission d'enquête Goudge) est annoncée. L'honorable Stephen T. Goudge est nommé commissaire.
- 2008** – Le rapport de la Commission d'enquête Goudge est publié.
- 2009** – Modifications de la Loi sur les coroners (projet de loi 115).



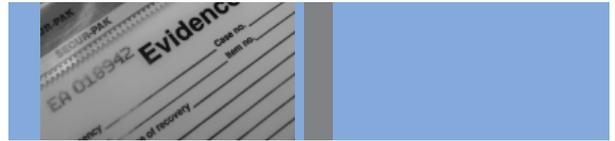
In Memoriam

Dr Frederick Jaffe

22 août 1920 – 28 octobre 2009

Médecin légiste émérite et ancien directeur médical du Centre des sciences judiciaires (1966-1968)

Notre législation Notre gouvernance



Législation

La Loi sur les coroners modifiée définit les rôles et les responsabilités des pathologistes et des coroners en matière d'enquête sur les décès et renforce la qualité, l'organisation et la responsabilisation des services de médecine légale. La Loi sur les coroners :

- définit le SMLO comme le système unifié dans le cadre duquel les pathologistes fournissent des services de médecine légale, y compris des autopsies;
- créé le poste de médecin légiste en chef et prévoit son autonomie professionnelle vis-à-vis du coroner en chef;
- confie au médecin légiste en chef la surveillance des services de médecine légale;
- détaille les rôles et les responsabilités du médecin légiste en chef, du médecin légiste en chef adjoint et des pathologistes;
- prévoit qu'un registre des pathologistes autorisés à réaliser des autopsies médico-légales soit établi et tenu à jour; et
- exige du médecin légiste en chef qu'il communique avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario en cas de conclusions défavorables quant à la compétence et au professionnalisme d'un pathologiste inscrit.

En vertu des fonctions qui leur sont conférées par la Loi, les pathologistes inscrits ont désormais le pouvoir légal de se rendre sur les scènes de décès et d'ordonner des examens complémentaires le cas échéant.

Gouvernance

Le SMLO et le BCC font partie du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et sont responsables devant le ministre et le sous-ministre de la Sécurité communautaire. La surveillance du SMLO et du BCC sera assurée par le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès.

**Nom**

Dr Kristopher S. Cunningham

Titre

Médecin légiste

Lieu

Unité provinciale de médecine légale

**Études universitaires en
prémédecine**

B.Sc., Université Western Ontario;
Ph. D., Université d'État de l'Ohio

Études de médecine

M.D., Université d'Ottawa

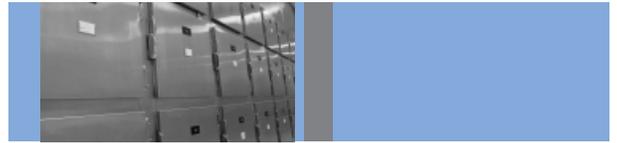
Formation en pathologie

FRCPC – Anatomopathologie,
Université de Toronto

Formation en médecine légale

Bourse de recherche – Unité
provinciale de médecine légale

Notre structure



Service de médecine légale de l'Ontario

Aux termes de la Loi sur les coroners, le médecin légiste en chef est chargé de la gestion et du fonctionnement du SMLO. Plus précisément, le médecin légiste en chef :

- supervise et dirige les pathologistes en matière de prestation de services;
- dirige des programmes de formation continue des pathologistes;
- rédige, publie et distribue un code de déontologie; et
- tient un registre des pathologistes qui sont autorisés à fournir des services.

Le siège du SMLO se trouve au centre-ville de Toronto. Le SMLO partage ses locaux avec l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) et le BCC pour faciliter la communication et la collaboration. Le SMLO et le BCC dépendent d'un service administratif commun qui est dirigé par un directeur des opérations.

Unité provinciale de médecine légale

L'Unité provinciale de médecine légale (UPML) réalise environ 1 500 autopsies par an et constitue le principal centre de recours pour bon nombre d'autopsies complexes (entre autres : homicides, restes humains et morts violentes de nourrissons et d'enfants). Le directeur médical et le chef des services judiciaires rendent compte au médecin légiste en chef.

Unités régionales de médecine légale

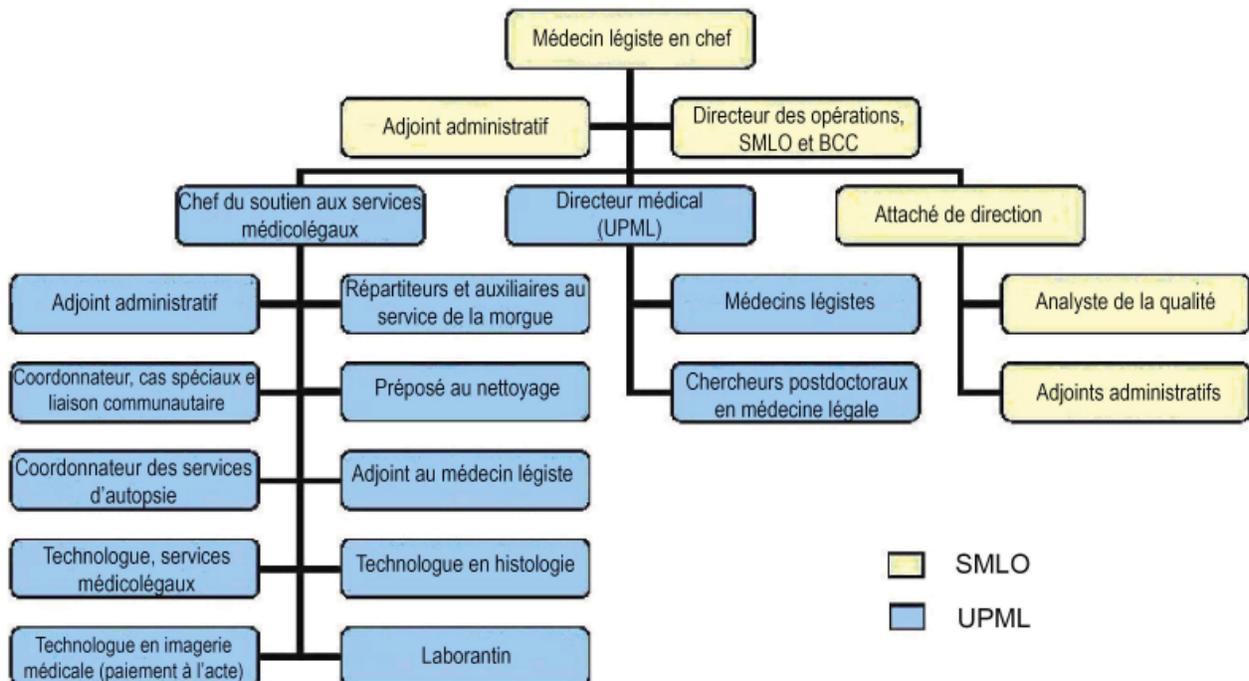
Les unités régionales de médecine légale sont situées dans les centres hospitaliers universitaires d'Hamilton, de Kingston, de London et d'Ottawa. Ces unités offrent une expertise régionale en médecine légale pour environ 2 000 autopsies de routine et complexes, y compris dans des cas d'homicide et des cas pédiatriques. Par le biais du SMLO, le ministère augmente

le soutien accordé à ces unités grâce à des ententes de services révisées et à un financement accru. Un médecin légiste est également en activité à Sudbury. L'établissement d'une unité de médecine légale du Nord-Est de l'Ontario est à l'étude.

Certaines autopsies pédiatriques sont réalisées à l'Hospital for Sick Children (« SickKids »), à Toronto, et au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, à Ottawa.

Hôpitaux communautaires

Les pathologistes exerçant dans des hôpitaux communautaires participent au SMLO en réalisant dans leurs locaux des autopsies médico-légales de routine qui sont rémunérées à l'acte.

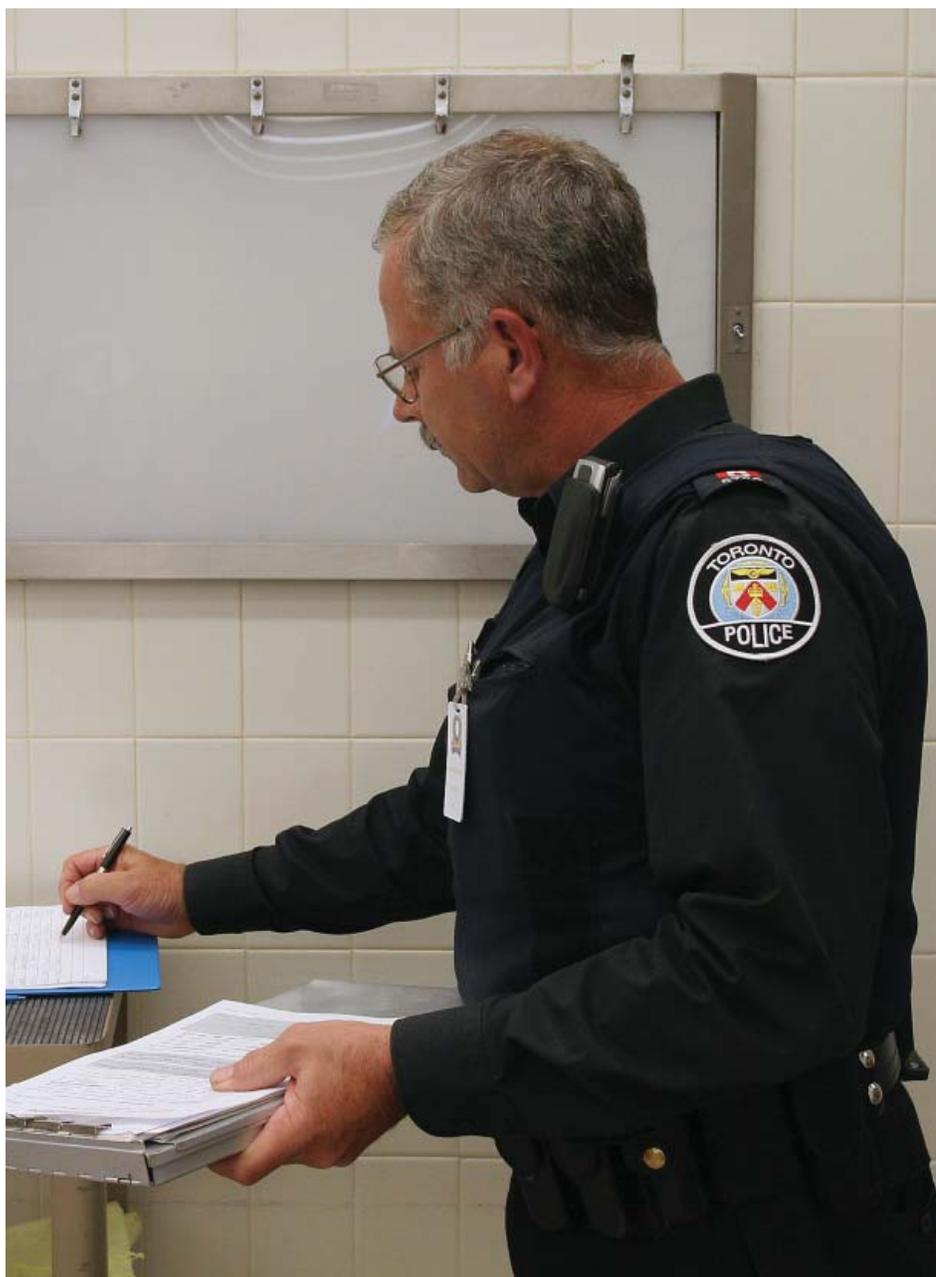


Nos partenaires et nos relations de travail



Nos principaux partenaires incluent : le BCC, les services de police municipaux et provinciaux, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales et le Centre des sciences judiciaires (CSJ).

Les coroners restent nos collaborateurs et nos intervenants les plus importants. Le SMLO collabore également avec des universités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation. De plus, le SMLO fournit des services à des organismes à l'extérieur de l'Ontario, comme le ministère de la Défense nationale.



Nom

Dr John Fernandes

Titre

Directeur médical et médecin légiste

Lieu

Unité de médecine légale d'Hamilton

Études universitaires en pré-médecine

B.Sc., Université de Toronto; MDCM, Université McGill

Formation en pathologie

FRCPC – Pathologie générale

Formation en médecine légale

En cours (CRMCC)

Autres

FRCS – Obstétrique et gynécologie

Nos services



Le SMLO fournit un éventail de services qui appuient le système d'enquête sur les décès et le système de justice.

Présence sur les scènes de décès

Il arrive que des pathologistes se rendent sur les scènes de décès pour obtenir des renseignements nécessaires dans le cadre d'une autopsie complète. Dans certains cas, la mise à disposition de photographies, d'enregistrements vidéo et d'autres techniques d'imagerie permet d'éviter une visite sur place.

Autopsies

Les pathologistes procèdent à une autopsie en vue de faire des constatations, de documenter des faits et d'interpréter des résultats permettant de contribuer à déterminer la cause du décès. Une autopsie médico-légale comprend cinq étapes :

1. Examen des antécédents de la personne décédée, de la scène du décès et des circonstances de la mort
2. Examen externe
3. Examen interne
4. Examens complémentaires incluant l'histologie et rapports de consultation
5. Opinion du médecin légiste et rédaction du rapport d'autopsie

Procédures et analyses de laboratoire complémentaires

Les pathologistes ont recours à une vaste gamme d'analyses complémentaires incluant : l'histologie, la radiologie, les consultations de cardiologie, de neuropathologie, d'anthropologie et d'odontologie, la toxicologie et l'examen métabolique.

Consultations de médecine légale et opinions d'experts

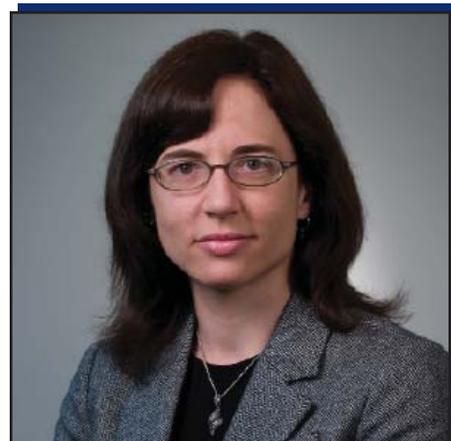
On fait appel aux médecins légistes pour des consultations et des opinions d'experts dans des cas complexes ou « abandonnés » en Ontario, au Canada et dans d'autres pays. Ces demandes peuvent émaner de services de police, de procureurs de la Couronne et d'avocats de la défense.

Témoignage pendant les procès et autres audiences

Les médecins légistes fournissent des témoignages d'experts dans les salles d'audience des enquêtes des coroners, devant tous les niveaux de tribunal et dans le cadre des enquêtes publiques.

Services spéciaux

Des services spéciaux sont fournis sur demande à d'autres organismes, dont des groupes internationaux et des organisations non gouvernementales. Ces services peuvent inclure l'identification des victimes de catastrophes (IVC) dans le cadre d'incidents ayant fait plusieurs victimes ou d'enquêtes sur des décès liés aux droits de la personne.



Nom

Dre Charis Kepron

Titre

Médecin légiste

Lieu

Unité provinciale de médecine légale

Études universitaires en prémédecine

B.Sc. (avec distinction), Université de Winnipeg; M.Sc., Université du Manitoba

Études de médecine

M.D., Université de Toronto

Formation en pathologie

FRCPC – Anatomopathologie, Université de Toronto

Formation en médecine légale

FRCPC, Université de Toronto

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Gestion et fonctionnement du SMLO

Plan de démarrage pour le SMLO

Le plan quinquennal du SMLO (« Notre plan 2010-2015 »), qui a été publié en 2009, vise deux grands objectifs stratégiques.



Nom

Dr David King

Titre

Médecin légiste (émérite)

Lieu

Unité de médecine légale
d'Hamilton

Études de médecine

MBBS, Université de Londres

Formation en pathologie

FRCPC – Pathologie générale

Formation en médecine légale

DML – Pathologie

L'objectif à court terme du SMLO est de moderniser les services de médecine légale pour satisfaire aux nouvelles exigences législatives. À plus long terme, nous nous concentrerons sur l'assurance de la qualité, la pérennité des services et l'innovation. Le SMLO aspire à conserver un rôle de chef de file dans le domaine de la médecine légale.

Dix priorités stratégiques ont été établies dans le cadre du plan de démarrage pour nous aider à atteindre nos objectifs :

1. Mettre en place le registre des pathologistes
2. Mettre en place un Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP)
3. Élaborer des processus de gestion de la qualité plus efficaces pour le SMLO
4. Donner une nouvelle jeunesse aux unités de médecine légale
5. Redévelopper les services du SMLO dans les zones géographiques où les pathologistes sont en sous-effectif
6. Mettre en œuvre de nouvelles procédures relatives à la santé et à la sécurité dans l'ensemble du SMLO
7. Établir des contrats ou d'autres ententes avec les principaux clients du SMLO
8. Renouveler les services de soutien technique du SMLO
9. Faire de l'autopsie moléculaire un service fondamental du SMLO
10. Former les prochaines générations de médecins légistes canadiens.

Comité consultatif de la médecine légale

Le Comité consultatif de la médecine légale (CCML) fournit une orientation au SMLO. Ce comité se compose des directeurs des unités régionales de médecine légale, du président de l'Ontario Association of Pathologists et du coroner en chef. Le CCML conseille le médecin légiste en chef au sujet des pratiques professionnelles relatives aux autopsies médico-légales.

Pendant la période de référence, le CCML s'est réuni trois fois à Toronto pour discuter d'enjeux tels que les directives de pratique, l'accréditation des pathologistes, la rétention d'organes, les délais d'achèvement des rapports d'autopsie et les nouvelles ententes de services pour les unités régionales de médecine légale.

Comité consultatif des services judiciaires

Le Comité consultatif des services judiciaires (CCSJ) a été créé pour accroître l'objectivité du SMLO et pour améliorer la communication avec les intervenants externes clés tels que les services de police, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense. Ce comité fournit des conseils au médecin légiste en chef en vue d'améliorer la qualité et l'indépendance des autopsies médico-légales.

Pendant la période de référence, le CCSJ s'est réuni deux fois à Toronto.

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)

Authorized
Personnel
Only

Registre des pathologistes

Aux termes de la Loi sur les coroners, seuls les pathologistes dûment accrédités et inscrits au registre par le SMLO peuvent effectuer des autopsies médico-légales. En fonction de leurs compétences, les pathologistes inscrits sont accrédités pour réaliser : toutes les autopsies médico-légales, y compris dans les cas d'homicide et de mort suspecte (pathologistes de catégorie A); des autopsies de routine uniquement (catégorie B); ou des autopsies dans les cas pédiatriques non suspects (catégorie C).

Au 27 juillet 2010, un total de 171 pathologistes inscrits étaient en activité, parmi lesquels 24 pathologistes de catégorie A autorisés à réaliser tous les types d'autopsie. Ces 24 pathologistes sont reconnus pour leur expérience, leur formation et/ou leur certification supplémentaire(s) en médecine légale.

Le Comité d'examen des titres de compétence du CCML examine les demandes et fournit des conseils au médecin légiste en chef sur l'inscription des pathologistes au registre.

Le registre du SMLO est accessible au public sur le site Web du ministère à : http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/DeathInvestigations/Pathology/PathologistsRegistry/pathologists_registry_fr.html.

Le médecin légiste en chef est légalement tenu de signaler tout pathologiste inscrit au SMLO en cas de faute professionnelle ou d'incompétence.

Supervision et direction des pathologistes

Afin de promouvoir des pratiques uniformes et de haute qualité à l'échelle de l'Ontario et d'aider les pathologistes inscrits dans leur travail, le SMLO leur fournit un manuel de pratique et une trousse.

Le manuel de pratique inclut un code de déontologie, des directives de pratique des autopsies médico-légales, ainsi que des explications au sujet du système d'examen par les pairs et du registre. Pris dans leur ensemble, ces documents établissent les assises professionnelles et stratégiques du SMLO.

Le code de déontologie s'inspire de la section « Forensic Pathology » (« médecine légale ») du site Web de l'Association canadienne des pathologistes.

En octobre 2009, le SMLO a distribué la trousse à l'intention des pathologistes sur CD-ROM. Elle comprend des politiques, des directives et des pratiques exemplaires, des modèles de rapports d'autopsie et de description des lésions corporelles, ainsi que des planches anatomiques. Des directives à l'intention des assistants en anatomopathologie et une affiche sur les techniques de réalisation des autopsies classiques ont également été distribuées.

De plus, le SMLO et le BCC ont publié différentes notes de service sur un éventail de questions opérationnelles et administratives.

En octobre 2009, dans le but de réduire la rétention d'organes, les pathologistes inscrits et les coroners chargés des enquêtes se sont vus indiquer qu'ils devaient obtenir

l'autorisation préalable du médecin légiste en chef avant de retenir un organe et d'en informer pleinement le plus proche parent. En juin 2010, ces exigences ont été intégrées à un nouveau règlement en vertu de la Loi sur les coroners portant sur la rétention, la conservation et la disposition des organes et des tissus.



Nom

Dr Noel McAuliffe

Titre

Médecin légiste

Lieu

Unité provinciale de médecine légale

Études de médecine

MBChB et BAO, Université nationale d'Irlande

Formation en pathologie

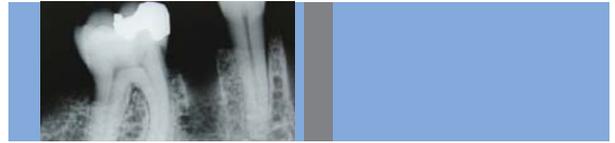
American Board of Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale

DML, Worshipful Society of Apothecaries

Catégorie	Nombre de pathologistes inscrits
Catégorie A	24
Catégorie B	142
Catégorie C	5

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Système de gestion de l'information en matière de pathologie

À l'heure actuelle, il n'existe pas de système global de gestion de l'information pour les autopsies médico-légales réalisées en Ontario. Un système intégré de gestion de l'information visant à la fois le SMLO et le BCC sera élaboré à l'avenir. Dans l'intervalle, le SMLO a conçu une stratégie

de gestion des renseignements de base sur les autopsies médico-légales en Ontario : le Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP). Le SGIP est une base de données qui permet d'assurer le suivi des autopsies du SMLO. Les pathologistes inscrits soumettent une fiche de renseignements électronique (appelée « formulaire d'autopsie ») au SMLO à la fin de chaque autopsie et ces résultats préliminaires sont examinés. Ces renseignements contribuent à l'élaboration de statistiques de référence en matière de qualité des rapports et facilitent la surveillance et la mesure du rendement. Les formulaires d'autopsie sont transmis par

le biais d'un réseau sécurisé (« Enterprise Attachment Transfer Service » ou EATS) pour protéger la confidentialité des renseignements.

Au 25 octobre 2009, les formulaires d'autopsie étaient utilisés dans toutes les unités de médecine légale. L'utilisation des formulaires d'autopsie par des pathologistes inscrits a débuté pendant l'été 2010 dans 54 hôpitaux communautaires. Au 27 juillet 2010, elle avait été étendue à 92 des 174 pathologistes inscrits, puis à l'ensemble des pathologistes restants au 1er octobre 2010.



Nom
Dr Christopher Milroy

Titre
Médecin légiste

Lieu
Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario, Ottawa

Études de médecine
MBChB et M.D., Université de Liverpool

Formation en pathologie
FRCPath et FRCPC – Anatomopathologie

Formation en médecine légale
DML, Worshipful Society of Apothecaries

Diplôme en droit
L.L.B., Université de Londres

Nombre de dossiers d'autopsie selon le SGIP par unité de médecine légale

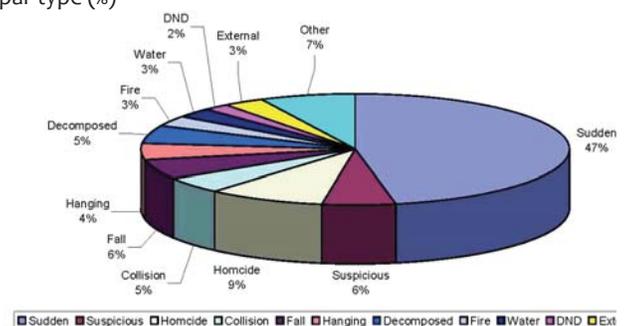
Voici les statistiques sur le nombre de cas qui ont été recueillies à partir des formulaires d'autopsie transmis par les pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale, entre le 25 octobre 2009, date d'établissement du SGIP, et le 27 juillet 2010 :

Unité	Nombre de cas	Cas d'homicide (%)
Hamilton	403	2
Kingston	114	n/a
London	295	4
Ottawa	429	4
Toronto	895	9
SickKids	21	n/a
Sudbury	149	3

Voici la répartition (par type) des autopsies pratiquées à l'UPML :

Autopsies pratiquées à l'UPML par type (%)

- Décès subit - 47
- Décès suspect - 6
- Homicide - 9
- Collision - 5
- Chute - 6
- Pendaison - 4
- Corps décomposé - 5
- Incendie - 3
- Noyade - 3
- MDN - 2
- Causes externes - 3
- Autres - 7



Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Gestion de la qualité

La qualité et la rapidité de publication des rapports d'autopsie, qui sont les principaux produits du SMLO, revêtent une importance prépondérante.

L'assurance de la qualité dans le SMLO comprend plusieurs éléments, parmi lesquels le registre des pathologistes et les directives de pratique. La vérification des rapports d'autopsie, l'examen par les pairs et l'analyse des causes profondes à l'origine d'incidents critiques en constituent les autres composantes.

Examen par les pairs et vérification des rapports d'autopsie

Des exemplaires de tous les rapports d'autopsie finaux sont désormais transmis au SMLO aux fins de gestion de la qualité, en même temps que lesdits rapports sont soumis au coroner.

Les cas d'homicide et de mort suspecte, de même que ceux faisant l'objet d'une enquête, sont tous soumis à un examen par les pairs avant la publication du rapport. Les pathologistes de catégorie A sont tenus d'y participer, à tour de rôle, en tant qu'examineurs. Entre le 27 juillet 2009 et le 27 juillet 2010, 179 rapports ont été examinés par les pairs.

Un nouveau système de vérification des cas de routine dans l'ensemble de la province est en cours d'élaboration. Cette vérification de la qualité des rapports d'autopsie inclura une évaluation fondée sur les indicateurs de rendement clés suivants : respect des délais de présentation; exhaustivité, validité et délais d'achèvement des rapports d'autopsie; et nombre et type des incidents critiques. Tout incident critique qui contribue à une erreur potentiellement grave dans le cadre d'une enquête sur un décès

sera analysé pour en déterminer la cause profonde et définir des mesures correctives.

Délais d'achèvement

La rapidité de publication des rapports d'autopsie constitue un indicateur de rendement clé pour le SMLO. Les délais d'achèvement dépendent de la complexité des cas, de la disponibilité des résultats d'examens complémentaires, de la charge de travail des pathologistes et des problèmes de dotation en personnel.

Les données générées par le SGIP aideront le SMLO à assurer le suivi des délais d'achèvement et à établir des politiques portant sur des délais raisonnables qui prennent en compte les besoins des intervenants, notamment le système de justice pénale.

Dans l'intervalle, le SMLO se concentre sur la réduction de l'important arriéré des cas et sur la gestion des intervenants.

À long terme, le SMLO s'efforce également de s'attaquer aux obstacles systémiques qui freinent la production des rapports d'autopsie.

Médecine pédiatrique légale

Les recommandations de la Commission d'enquête Goudge ont permis d'améliorer la gestion des cas de médecine pédiatrique légale.

À l'heure actuelle, les cas de médecine pédiatrique légale doivent être traités dans les unités de médecine légale par un médecin légiste qualifié respectant les directives prévues pour les décès subits et imprévus de nourrissons et d'enfants

âgés de moins de cinq ans. Certains cas de médecine pédiatrique légale dans le Nord-Ouest de l'Ontario sont transférés à Winnipeg aux fins d'autopsie par des pathologistes inscrits en Ontario. Les cas non suspects peuvent être traités à l'Hospital for Sick Children.



Nom
Dre Jacqueline Parai

Titre
Directrice médicale et médecin légiste

Études universitaires en pré-médecine
B.Sc., Université Western Ontario;
M.Sc., Université de Toronto

Études de médecine
M.D., Université d'Ottawa

Formation en pathologie
FRCPC et American Board of Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale
American Board of Pathology

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Voici les statistiques sur le nombre de cas pédiatriques entre le 25 octobre 2009, date d'établissement du SGIP, et le 27 juillet 2010 :

Unité	Nombre de cas (moins de 5 ans)
Hamilton	31
Kingston	n/a
London	29
Ottawa	10
Toronto	61
SickKids	16
Sudbury	1
Winnipeg	0



Nom
Dr Michael Pickup

Titre
Médecin légiste

Lieu
Unité de médecine légale
d'Hamilton

**Études universitaires en
prémédecine**
B.Sc., Université de Toronto; M.Sc.,
Université de Toronto

Études de médecine
M.D., Université de Toronto

Formation en pathologie
FRCPC – Anatomopathologie,
Université de Toronto

Formation en médecine légale
FRCPC, Université de Toronto

Éducation au sein du SMLO

Séminaires internes de perfectionnement professionnel à l'intention des médecins légistes

Des séminaires de formation continue sont organisés jusqu'à six fois par an à l'UPML, à Toronto, et accueillent des médecins légistes venus des quatre coins de la province. Ces derniers participent notamment à des « tables rondes » agréées aux fins de la formation continue dans le cadre du programme MOCOMP du CRMCC.

Voici la liste des sujets traités l'année dernière :

- Les décès subits et imprévus chez les enfants âgés de plus d'un an
- Un pathologiste pour la défense
- Le ministère de la Défense nationale
- L'autopsie moléculaire : réflexions sur l'élaboration d'un service d'autopsie génétique
- L'articulation occipito-atloïdienne chez les nouveau-nés

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des pathologistes

Ce cours annuel de deux jours et demi est animé conjointement par le BCC et le SMLO chaque automne. Il est agréé aux fins de la formation continue dans le cadre du

programme MOCOMP du CRMCC.

L'an dernier, le cours s'est déroulé du 29 au 31 octobre et 37 pathologistes inscrits y ont participé.

Voici une liste non exhaustive des différents sujets traités :

- Enquête sur les décès dans les cas de mort suspecte
- L'électrophysiologie en matière de mort cardiaque subite
- Le don d'organes
- Les déclarations des causes du décès
- Complications thérapeutiques et problèmes liés aux soins
- Stratégie en matière de traumatismes crâniens isolés

Centre for Forensic Science and Medicine de l'Université de Toronto

Le Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto est une initiative interdisciplinaire dédiée à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines de la médecine légale qui sont à la jonction du droit et des sciences sociales. Le CFSM vise à contribuer au développement des connaissances dans ces domaines en rassemblant un groupe diversifié de praticiens et d'universitaires. À l'heure actuelle, le médecin légiste en chef occupe le poste de directeur du CFSM.

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Les matières dont le CFSM s'occupe sont: le droit, la criminalistique, la médecine légale, la psychiatrie légale et la psychologie judiciaire, l'anthropologie judiciaire, l'odontologie médico-légale et la médecine pédiatrique légale. Le centre est associé aux programmes de formation postdoctorale, de résidence et de bourses de recherche en médecine légale, aux facultés de médecine et de droit ainsi qu'au programme de criminalistique de l'Université de Toronto.

Série de séminaires – Controverses actuelles dans les domaines de la criminalistique et de la médecine légale : vers une résolution au XXI^e siècle

Cette série mensuelle de séminaires rassemble des experts nationaux et internationaux à l'Université de Toronto pour débattre des controverses qui agitent le milieu de la médecine légale. Ces séminaires accueillent des universitaires, des personnes exerçant dans les disciplines de la médecine légale, des professionnels du milieu juridique et des professionnels de l'application de la loi. Ils sont également diffusés en direct sur Internet.

Voici la liste des sujets traités l'année dernière :

- Dr Patrick Barnes, professeur, département de radiologie (Department of Radiology) de la Stanford School of Medicine, Stanford University Medical Center – « Child Abuse - Nonaccidental Injury (NAI): Issues and Controversies in the Era of Evidence-Based Medicine » (« Mauvais traitements infligés aux enfants – Les blessures non accidentelles : enjeux et controverses à l'ère de la médecine fondée sur des données probantes »)
- Simon Cole, professeur agrégé et chef du département de criminologie, de droit et de la société (Department of Criminology, Law & Society), Université de Californie, Irvine – « Forensics without Uniqueness, Conclusions without Individualization: The New Epistemology of Forensic Identification » (« Médecine légale sans unicité, conclusions sans personnalisation

: la nouvelle épistémologie de l'identification médico-légale »)

- Dr John Butt, expert-conseil principal et médecin légiste, Pathfinder Forum – « Sudden Death: How it Happened – Is the current approach sound enough for reconstructing the end of life? » (« Mort subite : comment c'est arrivé – L'approche actuelle est-elle assez solide pour reconstituer les événements précédant le décès? »)
- Dr Noel Woodford, chef des services de médecine légale (Forensic Pathology Services), Victorian Institute for Forensic Medicine – « Multi-Slice CT Scanning in Forensic Pathology » (« Utilisation des tomodensitogrammes présentant plusieurs coupes dans le domaine de la médecine légale »)
- Jim Fraser, directeur, Centre for Forensic Science, Université de Strathclyde, R.-U. – « Imagination, Rhetoric and Reality in Forensic Science » (« Imagination, rhétorique et réalités dans le domaine de la criminalistique »)
- Martin Evison, directeur, programme de criminalistique, Université de Toronto, Mississauga – « Facial Identification for the Courts: Is it a pseudoscience? » (« L'identification physiognomique pour le compte des tribunaux : une pseudoscience? »)
- Brandon Garrett, professeur agrégé de droit, faculté de droit de l'Université de Virginie – « Invalid Forensic Science and Wrongful Convictions » (« Invalidité de la criminalistique et condamnations injustifiées »)

Conférence éducative annuelle

Les 13 et 14 mai 2010, le CFSM a tenu sa conférence annuelle, intitulée « Forensic Medicine and Death Investigation » (« Médecine légale et enquête sur les décès »). Cette conférence, qui a accueilli des professionnels du monde médical, du milieu juridique et de l'application de la loi, s'est intéressée au cadre permettant d'intégrer et de cerner les lacunes en matière d'enquête médico-légale, ainsi que les domaines problématiques et émergents.

Biologie moléculaire et médecine légale

Des avancées importantes ont été réalisées en matière de compréhension des causes des décès subits et imprévus chez les personnes jeunes. Ceci a permis de reconnaître le syndrome de mort subite par arythmie, qui peut être dû à des mutations génétiques. Beaucoup de ces mutations génétiques sont héréditaires, si bien que d'autres membres de la famille présentent un risque accru de mort subite.



Nom
Dr Martin Queen

Titre
Directeur médical et médecin légiste

Lieu
Hôpital régional de Sudbury
Regional Hospital

**Études universitaires en
prémédecine**
B.Sc., Université de Toronto

Études de médecine
M.D., Université de Toronto

Formation en pathologie
FRCPC et American Board of
Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale
American Board of Pathology

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Dans ces conditions, il est important d'identifier les décès qui sont dus à de telles mutations, afin que des soins médicaux soient prodigués aux membres survivants de la famille. Ces mutations génétiques peuvent être identifiées au moyen de nouveaux tests diagnostiques fondés sur les techniques de la biologie moléculaire et réalisables dans le cadre d'un examen appelé « autopsie moléculaire ».

L'« autopsie moléculaire » est un nouvel outil qui permettra aux pathologistes de

déterminer les causes génétiques des décès, qui sont souvent indétectables par des moyens traditionnels. L'identification de ces anomalies permet de prodiguer des soins médicaux aux membres survivants de la famille qui, bien souvent, subissent également ces mutations potentiellement mortelles.

Début 2010, le SMLO a fait un premier pas vers la mise en place d'un service d'autopsie moléculaire en réalisant une étude de faisabilité portant sur la prestation de services. Cette étude a permis d'évaluer les défis et les possibilités dans le secteur par le biais de consultations avec des intervenants et des experts concernés de la province, ainsi qu'avec des chefs de file de renommée internationale dans le domaine.

Le rapport publié à l'issue de cette étude formule onze recommandations visant la mise en place de services de tests génétiques moléculaires post mortem dans le SMLO. Il prévoit un plan en trois étapes dans le cadre duquel des services de laboratoire seront proposés dès 2011. Les tests génétiques moléculaires seront mis en œuvre à pleine échelle en 2013, date qui coïncidera avec l'emménagement du SMLO dans ses nouveaux locaux.

Eu égard à la complexité des troubles génétiques sous-jacents, il s'agira là d'une initiative collaborative et multidisciplinaire qui associera les pathologistes aux chercheurs, aux cliniciens et aux laboratoires de diagnostic. En réalisant cette priorité stratégique, le SMLO fera progresser notre mission consistant à prévenir les décès prématurés dus à une maladie.

Formation des nouveaux médecins légistes

Le SMLO, en partenariat avec le programme de résidence en médecine légale de l'Université de Toronto, continue de proposer un programme de formation solide menant à une certification en médecine légale par le CRMCC. Ce programme de formation postdoctorale couronné de succès est le premier et le seul au Canada.

En juillet 2010, deux nouveaux résidents de l'Université de Toronto ont commencé leur formation en médecine légale, la Dre Michelle Sapp et le Dr Mike D'Agostino. En outre, le Dr S. Kodikara, originaire du Sri Lanka, a rejoint l'UPML pour suivre une année de formation supplémentaire en médecine légale.

Recrutement des nouveaux médecins légistes

La capacité du SMLO s'est renforcée avec l'arrivée récente de nouvelles recrues talentueuses. Depuis juillet 2009, les Drs Jeff Tanguay et Kris Cunningham ont rejoint l'UPML, la Dre Elena Tugaleva a intégré l'équipe de l'unité régionale de médecine légale de London et le Dr Michael Pickup a été recruté par l'unité régionale de médecine légale d'Hamilton. Le 1er août 2010, la Dre Charis Kepron a rejoint l'équipe de l'UPML. Les Drs Tanguay, Tugaleva, Pickup et Kepron sont tous diplômés du programme de résidence en médecine légale.



Nom
Dre Chitra Rao

Titre
Médecin légiste

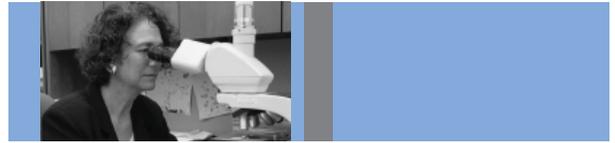
Lieu
Unité de médecine légale
d'Hamilton

**Études universitaires en
prémédecine**
GC, niveau avancé (Sri Lanka);
préprofessionnalisation
(prémédecine, Université de
Madras, Inde)

Études de médecine
MBBS, Université du Bihar, Inde

Formation en pathologie
FRCPC – Pathologie générale

Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Le SMLO à l'étranger

À la suite du tremblement de terre de janvier 2010, le Dr Pollanen s'est rendu en Haïti dans le cadre d'une mission d'évaluation de l'IVC dirigée par Interpol. Par la suite, les Drs Cunningham et Tugaleva ont pris part à une mission d'IVC en Haïti consacrée au rapatriement des ressortissants canadiens.

En mai 2010, le Dr Pollanen a participé à un forum international parrainé par le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM) et l'Australian Federal Police (AFP) au Botswana, en Afrique, pour discuter de la pratique de la médecine légale en Afrique, ainsi que des problèmes et des enjeux actuels.

En juin 2010, le Dr Pollanen a pris part à une mission des Nations Unies en Jamaïque qui a impliqué d'autres experts internationaux en médecine légale pour aider l'Office of the Public Defender et le Ministry of National Security à réaliser une enquête indépendante sur la mort de 73 civils au cours d'une opération des forces de sécurité à Kingston, en mai 2010.

**Nom**

Dr. Toby H. Rose

Titre

Directeur médical et médecin légiste

Lieu

Unité provinciale de médecine légale

**Études universitaires en
prémédecine**

B.Sc., Université de la Saskatchewan

Études de médecine

M.D., Université de la Saskatchewan

Formation en pathologie

FRCPC et American Board of Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale

American Board of Pathology

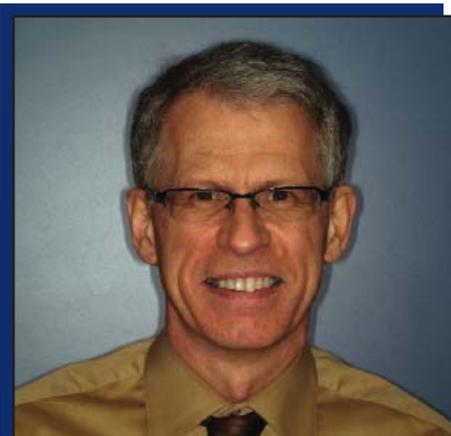
Nos activités (27 juillet 2009 — 27 juillet 2010)



Complexe des sciences judiciaires et du coroner

Le ministère va de l'avant en prévoyant de déménager le SMLO, le BCC et le CSJ dans le nouveau complexe des sciences judiciaire et du coroner (CSJC), actuellement en construction au croisement de la rue Keele et de l'avenue Wilson, à Downsview, en Ontario. Le contrat a été attribué le 17 juin 2010 au consortium Carillion Secure Solutions, qui a commencé les travaux de construction en août 2010 en vue d'une ouverture prévue en 2013. Le nouveau bâtiment sera le plus grand complexe de ce type au monde, mais aussi le plus avancé au plan technologique, et couvrira toutes les facettes de la criminalistique et de la médecine légale.

Morgue Rue Lombard 1908-1975



Nom
Dr Mike Shkrum

Titre
Directeur médical et médecin légiste

Lieu
Unité de médecine légale du Sud-Ouest de l'Ontario, London

**Études universitaires en
prémédecine**
B.Sc., Université Western Ontario

Études de médecine
M.D., Université Western Ontario

Formation en pathologie
FRCPC et American Board of
Pathology – Anatomopathologie

Formation en médecine légale
American Board of Pathology

Complexe des sciences judiciaires et du coroner 2013



Complexe des sciences judiciaires et du coroner 2013



Notre personnel



DIRECTION GÉNÉRALE DU SMLO

Michael POLLANEN, médecin légiste en chef
Effie WALDIE, attachée de direction
Bonita ANDERS, analyste de la qualité
Veronica SMART, coordonnatrice des services administratifs
Rose PERRI, adjointe administrative
Lori BRADSHAW, adjointe administrative
Cathy ARABANIAN, adjointe administrative
Judith DE SOUZA, adjointe administrative

SERVICES ADMINISTRATIFS COMMUNS

Wendy DUNNING, directrice des opérations
Cathy CRAIG, directrice générale de l'administration
Ann-Carol HARGREAVES, chef de projet, solutions technologiques
Cheryl MAHYR, chef de la gestion des questions d'intérêt
Jan JEFFREY, chef des projets et des services
Jeff ARNOLD, chef de projet, CSJC

UPML (Toronto)

Toby ROSE, directrice médicale et médecin légiste
Kris CUNNINGHAM, médecin légiste
Charis KEPRON, médecin légiste
Noel MCAULIFFE, médecin légiste
Jeff TANGUAY, médecin légiste
Michael D'AGOSTINO, chercheur postdoctoral en médecine légale
Michelle SAPP, chercheuse postdoctorale en médecine légale
Sarathchandra KODIKARA, chercheur postdoctoral en médecine légale
Kathy MCKAGUE, chef du soutien aux services médicolégaux
Kathy GRUSPIER, anthropologue légiste
Renee KOSALKA, anthropologue légiste
Bob WOOD, odontologiste légiste
Brian FELDMAN, odontologiste légiste
David CLUTTERBUCK, coordonnateur des services d'autopsie
Maureen CURRIE, adjointe au médecin légiste
Miguel ARIAS, adjoint au médecin légiste
Emily COLEMAN, adjointe au médecin légiste
Peter LEWIS, adjoint au médecin légiste
Terry IRVINE, adjoint au médecin légiste
Solange BERNAL, adjointe au médecin légiste
Tiffany MONK, adjointe au médecin légiste
Yolanda NERKOWSKI, adjointe au médecin légiste
Jessie COTTON, adjointe au médecin légiste
Alexandra WAZNA, adjointe au médecin légiste
Phil GUERTIN, adjoint au médecin légiste
Jennifer CHAPMAN, adjointe au médecin légiste



Nom

Dr Jeff Tanguay

Titre

Médecin légiste

Études universitaires en prémédecine

B.Sc. (avec distinction), Université
Queen's; M.Sc., Université Queen's

Études de médecine

M.D., Université Western Ontario

Formation en pathologie

FRCPC et American Board of
Pathology – Anatomopathologie,
Université de Toronto

Formation en médecine légale

FRCPC, Université de Toronto

Notre personnel



UPML (Toronto)

Amanda MAINIERO, technologue, services médicolégaux
Patrick KIM, technologue, services médicolégaux
Elisabeth HAJNAL, technologue en imagerie médicale
Christiane GUILLEMETTE, technologue en histologie
Maritta DE LOS REYES, laborantine
Lucy COSTA, adjointe administrative
Amanda MATTIX, coordonnatrice, cas spéciaux et liaison communautaire
Renato TANEL, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Jason CAMPITELLI, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Brian POWELL, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Debra WELLS, répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Tanya HATTON, répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Amber DRAKE, répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Margaret PICHECA, répartitrice et auxiliaire au service de la morgue
Chris MASSABKI, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Graham BELL, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
Arlindo COELHO, répartiteur et auxiliaire au service de la morgue

Unité de médecine légale d'Hamilton

John FERNANDES, directeur médical et médecin légiste
Chitra RAO, médecin légiste
David KING, médecin légiste
Michael PICKUP, médecin légiste
Vidhya NAIR, pathologiste cardiovasculaire
Ross BARLOW, odontologiste légiste
John PROVIAS, neuropathologiste
Boleslaw LACH, neuropathologiste
Tracy ROGERS, anthropologue légiste

Unité de médecine légale de London

Bertha GARCIA, chef de département et titulaire de chaire de pathologie
Michael SHKRUM, directeur médical et médecin légiste
Edward (Ted) TWEEDIE, médecin légiste
Elena TUGALEVA, médecin légiste
Jessica SHEPHERD, pathologiste
Subrata CHAKRABARTI, pathologiste
Helen ETTLER, pathologiste
Nancy CHAN, pathologiste
Manal GABRIL, pathologiste
Bret WEHRLI, pathologiste
Madeleine MOUSSA, pathologiste
David DRIMAN, pathologiste
Aaron HAIG, pathologiste
Jose GOMEZ-LEMUS, pathologiste



Nom

Dre Elena Tugaleva

Titre

Médecin légiste

Lieu

Unité de médecine légale de London

Études de médecine

M.D., Université d'État de médecine de Donetsk, Ukraine

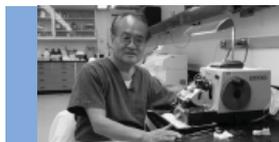
Formation en pathologie

FRCPC – Anatomopathologie, Université Western Ontario

Formation en médecine légale

FRCPC, Université de Toronto

Notre personnel



Unité de médecine légale de London

Christopher ARMSTRONG, pathologiste
Mariamma JOSEPH, pathologiste
Christopher HOWLETT, pathologiste
Jeremy PARFITT, pathologiste
Kamilia RIZKALLA, pathologiste
Keith KWAN, pathologiste
Alan TUCK, pathologiste
Carolyn MCLEAN, pathologiste
David RAMSAY, neuropathologiste
Robert HAMMOND, neuropathologiste
Lee-Cyn ANG, neuropathologiste
Mike SPENCE, anthropologue légiste

Unité de médecine légale d'Ottawa

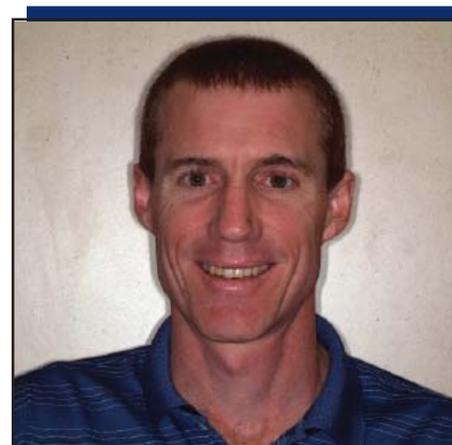
Jacqueline PARAI, directrice médicale et médecin légiste
Christopher MILROY, médecin légiste
Terence MOYANA, pathologiste
Eric BELANGER, pathologiste
John VEINOT, pathologiste cardiovasculaire
John WOULFE, neuropathologiste
David A. CAMELLATO, odontologiste légiste

Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Ottawa)

Jean MICHAUD, neuropathologiste
Elizabeth NIZALIK, pathologiste pédiatrique
David GRYNSPAN, pathologiste pédiatrique

Unité de médecine légale de Kingston

Victor TRON, chef du département de pathologie et de médecine moléculaire et pathologiste
John ROSSITER, directeur médical et neuropathologiste
Marosh MANDUCH, pathologiste
Patricia FARMER, pathologiste
Paul MANLEY, pathologiste
David HURLBUT, pathologiste
Jerry CHEN, pathologiste
Christopher DAVIDSON, pathologiste
Tim CHILDS, pathologiste
Alexander BOAG, pathologiste
Samuel LUDWIN, pathologiste
Iain YOUNG, pathologiste
David LEBRUN, pathologiste



Nom

Dr Edward (Ted) Tweedie

Titre

Anatomopathologiste et médecin légiste

Lieu

Unité de médecine légale du Sud-Ouest de l'Ontario, London

Études de médecine

M.D., Université Western Ontario

Formation en pathologie

FRCPC – Anatomopathologie

Notre personnel



SickKids

Glenn TAYLOR, chef de pathologie et pathologiste
David CHIASSON, directeur médical et médecin légiste
Gregory WILSON, pathologiste
William HALLIDAY, neuropathologiste
Cynthia HAWKINS, neuropathologiste

SUDBURY

Martin QUEEN, médecin légiste
Silvia GAYTAN-GRAHAM, neuropathologiste

CHERCHEURS-BOURSIER



Nom
Dr Michael S. D'Agostino

Titre
Chercheur-boursier en médecine
légale

Lieu
Unité provinciale de médecine
légale

**Études universitaires en
prémédecine**
B.Sc. et M.B.A., Université d'État du
lac Supérieur (Michigan)

Études de médecine
M.D., Université de Toronto

Formation en pathologie
FRCPC – Pathologie générale,
Université de Toronto



Nom
Dr Sarathchandra Kodikara

Titre
Chercheur-boursier en médecine
légale

Lieu
Unité provinciale de médecine
légale

**Études universitaires en
prémédecine**
Avocat, Sri Lanka Law College

Études de médecine
MBBS, Université de Peradeniya (Sri
Lanka)

Formation en médecine légale
M.D. – Médecine légale, Université
de Colombo (Sri Lanka)



Nom
Dre Michelle Sapp

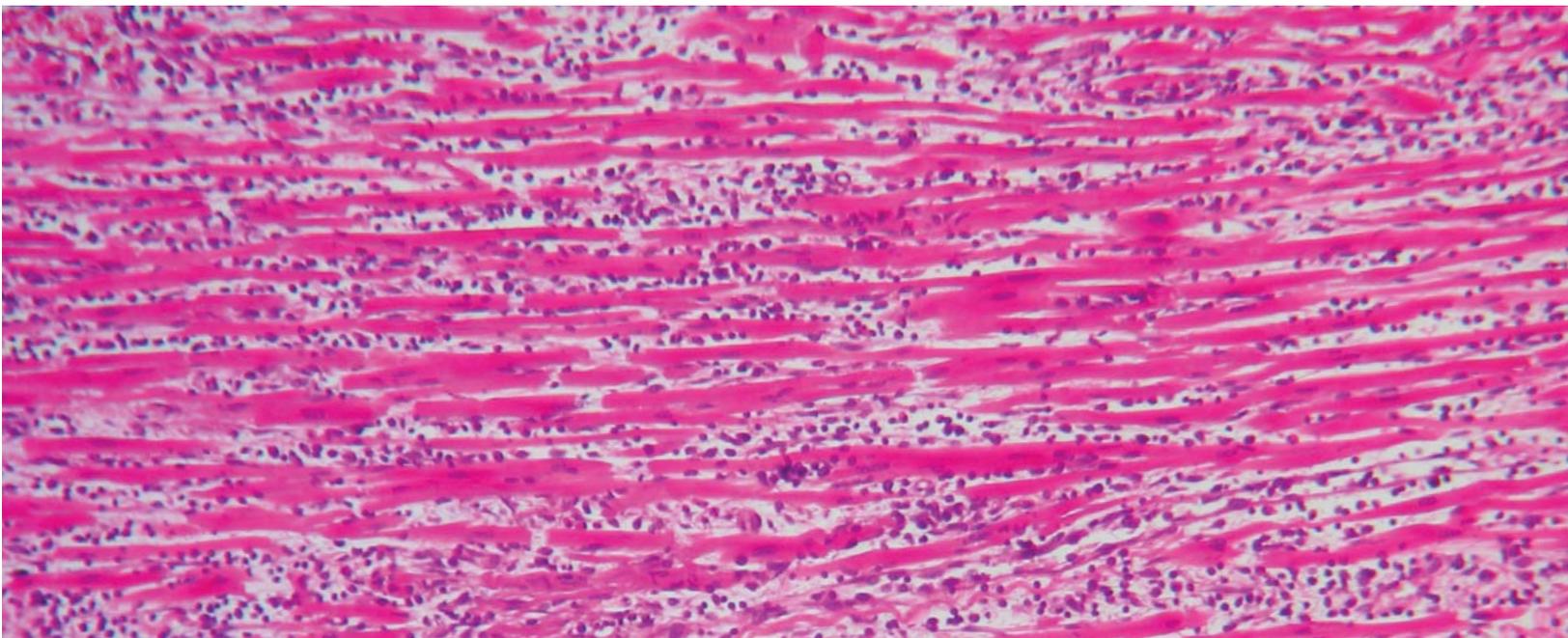
Titre
Chercheuse-boursière en médecine
légale

Lieu
Unité provinciale de médecine
légale

**Études universitaires en
prémédecine**
B.Sc. (avec distinction), Université
St. Francis Xavier

Études de médecine
M.D., Université de Dalhousie

Formation en pathologie
FRCPC et American Board of
Pathology – Anatomopathologie,
Université de Toronto



Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO)
26, rue Grenville, 2e étage
Toronto, Ontario, Canada, M7A 2G9

téléphoner: (416) 314-4040
télécopieur: (416) 314-4060

courrier électronique: ofps@ontario.ca

